

Loi ESS du 24 juillet 2014

Le SACREMENT ECONOMIQUE

lendemain de l'adoption de son texte à l'Assemblée nationale, nous entendons faire de l'économie durable et solidaire une économie sur nos territoires et autour de leurs habitants." Une opportunité que tous les acteurs concernés sont

des coordinations associatives), l'organisation la plus représentative du monde associatif français, qui a convaincu le gouvernement de faire de la loi ESS un outil à la fois de consolidation et de développement de notre secteur."

### Utilité sociale et efficacité économique

C'est certainement à cette fin que, pour la première fois en France, la loi considère l'économie sociale et solidaire comme une composante à part entière de l'économie nationale. En créant une Chambre nationale de l'éco-

### BPI France devrait jouer à terme un rôle clé dans le financement du secteur associatif

bien décidés à saisir. Et en premier lieu les associations et les fondations, qui constituent le principal pilier de ce type d'économie.

créé 24 % d'emplois supplémentaires depuis 2000, tandis que le niveau de l'emploi privé dans l'économie privée classique n'avait progressé, lui, que de 4,5 % pendant la même période.

Le gouvernement espère renforcer la solidarité d'un secteur qui compte plus de 200 000 entreprises pour près de 10 % de notre PIB

### Création d'emploi dynamique

Il est vrai que l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire l'économie fondée sur des valeurs de gestion participative et d'utilité sociale, n'a cessé de prendre une place croissante dans le tissu économique français au cours des dernières décennies. Longtemps limité à quelques grandes sociétés mutualistes ou coopératives, le secteur s'est beaucoup développé au cours des dernières décennies grâce à une augmentation régulière des créations d'as-



"Reconnaître l'économie sociale et solidaire, c'est aussi, et surtout, la doter d'outils financiers adaptés à sa spécificité." Carole Delga, secrétaire d'État à l'ESS.